

Shippagan

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 13 novembre 2025

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire) via Teams, Armand Caron (conseiller et maire suppléant), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière), Marilène David (greffière adjointe), Sylvie Goupil McGraw (directrice générale et trésorière) et Jonathan Roussel (comptable).

ABSENT : Aucun

PUBLIC : 6 personnes.

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgation de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Présentation des budgets de fonctionnement 2026

La trésorière fait la présentation des budgets de fonctionnement 2026.

4.2 Adoption du budget de fonctionnement général 2026

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que la somme de 9 127 303 \$ soit le budget total de fonctionnement général de la municipalité, que la somme de 6 626 237 \$ soit le mandat de la municipalité pour l'année 2026 et que les taux d'imposition soient les suivants :

- Shippagan – 1.5829 \$
- Le Goulet – 1.6054 \$
- Haut-Shippagan, Baie du Petit-Pokemouche, Inkerman centre & Paroisse de Shippagan – 0.8314 \$
- Pointe Sauvage & Pointe-Brûlée – 0.7785 \$

Le conseil municipal ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le ministre des Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la *Loi sur l'évaluation* et qui se trouvent dans le territoire de la municipalité de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.3 Adoption du budget de fonctionnement eau et égout 2026

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Laurent Robichaud qu'en vertu de l'alinéa 117(4) de *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal adopte le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'égouts pour l'année 2026 qui comprendra des revenus de 1 600 279 \$ et des dépenses de 1 600 279 \$. Qu'il soit aussi résolu que la redevance d'usage pour le service de la distribution d'eau soit fixée à 325 \$ pour Shippagan centre-ville, 350 \$ pour Haut-Shippagan et Pointe-Brûlée et celle pour la collecte des eaux usées à 325 \$ par unité d'usages conformément à l'arrêté de la municipalité de Shippagan régissant les services d'eau et d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Lecture intégrale de l'arrêté no 74-31-2026, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2026

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Laurent Robichaud que l'arrêté 74-31-2026 concernant l'adoption d'un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2026, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté no 74-31-2026, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2026

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté 74-31-2026 concernant l'adoption d'un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2026, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Modifications à l'organigramme et à la politique salariale pour les employés non syndiqués

ATTENDU QUE la municipalité souhaite modifier l'organigramme et mettre à jour la politique salariale applicable aux employés non syndiqués;

ATTENDU QUE les versions modifiées de l'organigramme et de la politique entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026;

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud.

QUE l'organigramme et la politique salariale des employés non syndiqués soient adoptés avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.7 Tarifs de location de glace Centre Rhéal-Cormier – saison 2025 – 2026

Considérant que les coûts d'opération du Centre Rhéal-Cormier augmentent chaque année, il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que les tarifs de location du Centre Rhéal-Cormier soient dorénavant les suivants :

Activité / Location	Tarif actuel	Proposé	Variation	Durée
Hockey mineur	110 \$	110 \$	Aucune	1h
Patinage artistique	110 \$	110 \$	Aucune	1h
Hockey interscolaire	130 \$	130 \$	Aucune	1h
Hockey adulte	190 \$	200 \$	+10 \$	1h
Location de fête	130 \$	140 \$	+10 \$	2h
Autres locations (-18ans)	110 \$	120 \$	+10 \$	1h
Location semaine adulte avant 16 h	-	150 \$	Aucune	1h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h56.

6. Parole au public

La séance se termine à 20h15.